

TERRAIN DES CHARMETTES :
Nuisances sonores et inertie des autorités
Pour une gestion mesurée et équitable de l'usage du terrain



Vue aérienne du quartier des Charmettes (NE). Au centre le terrain de football avant la pause du nouveau revêtement synthétique fin 2022

1. Terrain de football au centre + place de jeu à gauche sur la photo – bocciodrome et restaurant/terrasse à droite
2. Place multisports (fond rouges) + collège des Charmettes et hall de gym
3. Collège Beauregard et parking public

1. Table des matières

1. Introduction
2. Historique et configuration des lieux
3. Les faits
4. Démarches entreprises, résultats et solutions
5. Conclusions

1. Introduction

Ce document est conçu dans le prolongement du Communiqué de presse du 8 juin 2025 afin de fournir des compléments d'informations plus détaillés, à toutes fins utiles. Certains documents ou informations peuvent être obtenus sur demande.

2. Historique et configuration des lieux

- **Configuration. Forte densification et concentration de lieux « animés ».** D'une installation sportive isolée au début du siècle passé et une fois clôturé dans les années 1950-60 d'accessibilité restreinte, le quartier s'est fortement densifié en habitations et en structures « animées » avec : en plus du terrain de football, de nombreux blocs locatifs construits proche et tout autour du dit terrain, un nouveau bocciódrome- avec restaurant public, une grande place de jeu/jardin public, une place multisports, un premier collège avec une salle de gym publique, un deuxième (Beauregard) avec tous deux des cours de récréation tournées vers les habitations, sans oublier le cimetière. Une circulation soutenue par de plus en plus d'utilisateurs des différents lieux décrits grâce à un grand parking. **Tout ceci dans un rayon d'à peine 100 mètres !**
- **Le terrain de football clôturé dans les années 1960 fut maintenu d'accès restreint pendant 60 ans** et réservé à cette époque au Groupement du Football Corporatif de Neuchâtel (GFCN) jusqu'en 2010 qui a dû quitter les lieux (revêtement vétuste et dangereux). Et pour cause : la Ville avait le projet d'y construire jusqu'à 90 logements (!). D'ailleurs d'autres terrains étaient disponibles à quelques minutes à pied, au Chanet (sic). Mobilisation face à ce projet gargantuesque de crainte surtout de perdre son poumon vert (jardin public). Abandon en catimini du projet par la Ville. Motifs ?
- **Rebondissement en 2022** à l'annonce d'un nouveau revêtement tout en confirmant au Conseil général le maintien [de son accessibilité restreinte, exclusivement aux catégories juniors D à G](#). Sur la base de ces informations et conditions, aucun référendum déposé.
- **Coup de théâtre : ouverture totale du terrain le 24 mai 2023, sans préavis**, malgré les nombreuses plaintes de nuisances, malgré les incivilités récurrentes (encore aujourd'hui – quoi qu'on en dise). Quant aux contrôles et au respect du voisinage, ils seraient garantis par des directives d'utilisation, une charte signée par les jeunes du quartier et des patrouilles ponctuelles des forces l'ordre.
 - *La Ville a prétendu que l'ouverture du terrain au public ne serait qu'un "retour à la normale". Une affirmation jugée mensongère et trompeuse, en total décalage avec la réalité historique du site et vécue comme une provocation par des témoins présents depuis des décennies!*
 - *Pire encore, des plaignants se sont vu reprocher d'être responsables de la situation : « Vous vouliez garder ce terrain, maintenant vous l'avez et vous vous plaignez ? ». Une réaction révélatrice d'un profond mépris, d'un refus d'écoute, et d'une logique de confrontation plutôt que de dialogue. Cette posture, de la part d'un représentant public, soulève des questions graves sur le respect du devoir de fonction, des principes constitutionnels et des lois en vigueur.*

3. Les faits (voir illustrations en annexe)

A peine le nouveau revêtement posé en octobre 2022, d'importantes infiltrations eurent lieu (grillage saccagé, code d'entrée piraté) provoquant naturellement des nuisances sonores inédites. De nombreux signalements ont été faits, à commencer par le Service des sports qui éclipsa des demandes de rencontre, d'actions et qui depuis mars 2023 ne répond plus. D'autres signalements faits depuis en vain puisque contre toute attente, et les principes de précautions, le terrain a été ouvert 7/24!

Les motifs et/ou raisons avancés pour justifier l'ouverture du terrain, pèle – mèle :

- **Mettre fin aux déprédations liées aux intrusions sur le terrain (Prétexte ? Prémédité ?)**
- **Application de la politique de mise à disposition d'espaces publics de proximité pour favoriser la les activités physiques** (*Discriminatoire: le terrain des Charmettes est le seul de proximité et clôturé qui a été ouvert ; La majorité des utilisateurs « libres » ne sont pas du quartier !*)

- **Il manquerait des espaces de jeux, les jeunes ne savent pas où aller.** Faux. Plus d'une dizaine de lieux recensés dans toute la région. Les buts ont été retirés partout ailleurs où ils allaient avant.
- **Il manquerait des terrains de football ?** Plusieurs sont à l'abandon, d'autres sont désormais quasi privatisés ou pour un seul club. Les mises au repos des terrains en herbe passent de 8 semaines à 4 mois ! D'autres terrains sont sous utilisés ou vides même, lorsque celui des Charmettes déborde.
- **« Stratégie de l'entonnoir : ou l'art de cultiver artificiellement un besoin public tout en verrouillant l'accès à d'autres espaces au détriment du cadre de vie des riverains.** On incite/attire voire même contraint toujours plus de monde sur le terrain. L'organisation d'événements, sont planifiés aux Charmettes plutôt qu'au Chanet par exemple ou à la Riveraine ou encore ailleurs. Résultat : une augmentation progressive, surtout d'adultes des quatre coins de la Commune ou du Canton (La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Perreux, Val-de-Ruz, etc.) et même au-delà (Vaud, Fribourg, Berne). Paradoxe : plus trop de place pour les jeunes du quartier.

3.1 Les nuisances sonores.

Même si la décision de P. Pollicino d'ouvrir le terrain le 24 mai 2023 fut annoncée (que) par les médias, les nuisances ont débuté dès octobre 2022, puis l'accès toléré (confidentiellement) dès février 2023. La moyenne de fréquentation tourne autour des 50 à 60 personnes les weekends et jours fériés – et souvent plus, par beau temps ! Voir des témoignages sur la page Facebook « Terrain des Charmettes ».

Aujourd'hui : Malgré les plaintes, le Service des sports continue malgré tout à vouloir drainer toujours plus de monde au Charmettes: le nombre des entraînements a doublé, toutes catégories confondues désormais (ados, adultes etc.) et d'autres sports au ballon ovale (rugby etc.) Le nombre d'événements a lui explosé (tournois en tout genre). Les utilisateurs ne sont plus seulement les gosses du quartier mais surtout des adultes de l'extérieur et véhiculés. Pour cause, c'est le seul terrain (synthétique) et avec 6 buts ouvert à la population de tout le canton, mais le seul aussi entouré de maisons à 6 mètres seulement, alors que tous les autres sont accessibles en transport publics ou à 10 minutes à pied (bon pour l'échauffement sportif des rares non-véhiculés), sont eux plus isolés.

Les horaires affichés (« libre »): Du lundi au vendredi : de 8 h à 21h30, samedi : de 9h à 21h, dimanche de 9h à 18h. Inutile de dire que ces horaires ne sont pas du tout respectés.

Mesures de bruit : Les premières alertes au SENE datent d'avril 2023 qui en a demandé des mesures au Service des sports – mis aux oubliettes. Après dénonciation au DDTE en mai 2023, des mesures de bruit ont enfin été prises en ... juillet 2024 (!), en pleine vacances horlogères et scolaires. Le droit d'être entendu après avoir enfin reçu les résultats confirmés officiellement n'a pu lui s'exercer que 9 mois plus tard (en cours de procédures) ! **Toutefois, et preuves à l'appui, la mise en condition de l'utilisation du terrain pendant ces mesures mandatées par le Service des sports ont été manipulées et les conclusions se sont basées que sur des modèles théoriques de calculs et non sur la réalité.** Deux autres mesures indépendantes mandatées par des privés concluent au contraire à des dépassements de normes. D'autres enfin, privées, dévoilent des dépassements de normes édifiants.

Résonance anormale : contrairement au 60 dernières années, le nouveau revêtement n'absorbe pas le bruit, au contraire il l'amplifie - provenant certainement d'un défaut de construction mais impossible de le savoir puisque le Service des sports a renoncé aux procédures de certification (EN 15330). Légal ?

3.2 Intrusions sur le terrain encouragées, incivilités impunies, réalité niée ?

Mis à part le grillage saccagé (réparé après des semaines), le boîtier d'accès piraté (code changé après des mois), les interdictions sont toutes bafouées et encore aujourd'hui quoi qu'on en dise (dénî): on y fume, on y urine, on s'y promène en poussette, avec des chiens, à vélo, on escalade les filets en les endommageant, on écoute de la musique, on jette des déchets toxiques sur la voie publique, dans les jardins privés, etc. (voir annexe). Mesures prises par le Service des sports : une seule plainte en 3 ans.

4. Démarches entreprises

Exposés depuis près de trois ans à des nuisances sonores quasi quotidiennes, des plaignants et l'association du quartier ont dû — mais avec détermination — entreprendre de **nombreuses démarches** simplement pour faire valoir leurs droits (à la transparence, etc.). Les efforts répétés pour établir un dialogue et rechercher des solutions de compromis en faveur d'une meilleure coexistence entre utilisateurs et riverains ont été systématiquement accueillis par du déni de réalité, et le manque de volonté systémique pour ne pas dire institutionnel. Nous ne détaillerons pas ici les démarches pour obtenir des informations, qui faute de résultats ont abouti à devoir saisir la Commission à la Transparence, ou celles auprès des forces de l'ordre pour des incivilités récurrentes, ou encore auprès du Canton (DDTE et SENE) tout en assistant à une sorte de jeu de pingpong de renvoi des responsabilités entre la Ville et le Canton. Enfin, nous ne détaillerons pas non plus la première plainte au niveau du Ministère public sur la gestion du terrain induisant des nuisances, qui n'est finalement pas entrée en matière (ce qui lui a été reproché par le tribunal) — et qui, dans le cadre d'un recours, a été rejeté par le Tribunal. Motifs: preuves insuffisantes et/ou pas convaincantes et des nuisances sonores furent considérées comme normales sur un terrain de football.

Signalons aussi les démarches de privés, soit par téléphone et/ou par écrit au Service des Sports, et/ou au Conseil communal. Aucun n'a reçu de réponse à leur lettre.... Enfin, **une pétition** a été remise en mars 2024 au Conseil communal, une réunion a pu ensuite avoir lieu avec les pétitionnaires en mai et un autre e petit comité en juin. Des solutions ont été présentées par le collectif, mais toutes « démontées » (à part deux) par des arguments techniques ou financières douteux. La première consistait à mieux afficher les horaires d'utilisation (sans vouloir les modifier). Cette mesure n'a jamais été mise en place par le Service des sports. La deuxième consistait à enfermer les grands buts après entraînements en laissant les petits buts pour les jeunes du quartier afin de réduire l'affluence extérieure. Elle n'a été appliquée que pendant deux semaines ! Le refus a donc été total pour des solutions de décentralisation et de ventilation sur d'autres terrains de la Commune. La proposition de remettre à nouveau les cages à but ici et là sur des terrains de proximité (à Peseux, au Chanet, à Puits-Godet, etc.) n'a eu aucun effet. La stratégie de l'entonnoir sur les Charmettes devenait claire.

Les principaux interlocuteurs responsables : le Service des sports (Patrick Pollicino) et le Conseil communal via la cheffe du Dicastère en charge des Sports (Nicole Baur).

Le Service des sports : premier interlocuteur à avoir été contacté en octobre 2022 puis plusieurs fois depuis pour une réunion obtenue que 6 mois plus tard en mars 2023, pour finir par un dialogue de sourd, puis rupture du dialogue, même s'il reste le véritable pouvoir de l'ombre dans toute cette saga.

Mme Baur : Informée depuis avril 2023, interpellée ensuite plusieurs fois par courrier, semble avoir délégué ensuite la responsabilité des échanges à son Service juridique.

La pétition de mars 2024, a tout de même permis la rencontre avec des autorités deux mois plus tard (en période de campagne électorale). Si les échanges furent plus un débat que la recherche de solutions, Mme Baur a tout de même reconnu en fin de réunion « qu'il y avait un problème » et « qu'il devait être réglé avant l'été 2024 ». Nouvelle réunion en petit comité le 26 juin 2024 (après les élections) où toutes les propositions de solutions ont été « démontées », sauf deux, comme expliqué. La question de Mme Baur « Le bruit des oiseaux ne vous dérange pas j'espère » en a laissé plus d'un, bouche bée et résume peut-être l'esprit dans lequel la réunion s'est tenue. Silence total de sa part depuis juillet 2024 !

Des solutions ; il y en a ! Nous les attendions de la Ville mais ce sont des citoyens qui ont été contraints d'en proposer ! Pourtant simples à mettre en place pour la majorité, elles ont été toutes combattues dans un débat dénigrant et humiliant. La question

Le Canton — en collaboration avec les ou des Communes - devrait également considérer la possibilité de mettre à disposition ou la construction d'un terrain synthétique à la population venant des quatre coins du canton. Il y a un véritable besoin et les Charmettes de doivent pas à elle seule en endurer toutes les conséquences.

En conclusion : Le sport est un droit, le repos aussi. Agissons ensemble pour un vivre-ensemble réellement partagé.